



ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 18 février 2025

Ordre du jour

- Rapport Moral et d'Orientation du Président
- Rapport Financier par le Trésorier
- Rapport d'Activité
- Vote des Résolutions
- Situation Sanitaire présentée par la DDETSPP



Rapport moral et d'orientation

du Président Désiré PAUL



Mesdames, Messieurs, Chers Partenaires et Collègues.

2024, une année avec son lot de caprices climatiques, une pluviométrie permanente à laquelle nous n'étions plus habitués.

Des sols détrempés pour la mise à l'herbe, des fenêtres très courtes pour réaliser les travaux, les enrubannages, les foins, la moisson et la paille.

Des qualités globalement très moyennes en fourrages et en céréales pour finir avec de bons maïs en ensilage comme en grain.

Ce climat humide a favorisé le développement des insectes. L'été et l'automne ont été marqués par une crise sanitaire de très forte intensité, les FCO et la MHE, provoquant des problèmes de fertilité, de fécondité, de nombreux avortements, des agneaux et des veaux morts nés, des malformations et différents problèmes neurologiques avec de fortes mortalités sur toutes les tranches d'âge en ovins comme en bovins.



L'état a mis à disposition des éleveurs des vaccins gratuits pour lutter contre la propagation de la FCO 3 et des moyens financiers à hauteur de 75 millions d'euros pour indemniser les éleveurs reconnus foyers. Il nous reste à prémunir nos cheptels contre la MHE non moins dangereuse pour nos animaux. Le moyen de lutte le plus fiable contre toutes ces maladies vectorielles est la vaccination.

Nous avons entrepris le dépistage de la besnoitiose à l'introduction des bovins depuis 2022 puis en 2023/2024 nous avons souhaité faire un état des lieux de cette maladie dans les cheptels de notre département. La recherche a été réalisée à l'occasion des prophylaxies cela a permis de détecter 8 élevages infectés.

Nous avons proposé à ces éleveurs de mettre en œuvre un plan d'éradication adossé à une indemnisation lors de la vente à l'abattoir ou l'euthanasie de bovins positifs.

La BVD, cette année a été marquée par le bouclage auriculaire des veaux laitiers de façon à uniformiser le mode de dépistage chez tous les éleveurs. De moins en moins d'animaux positifs et de cheptels concernés.

Une avancée significative dans l'éradication de cette maladie.



L'IBR, encore 7 cheptels concernés, l'état a fixé la date du 1er juillet 2027 pour atteindre l'objectif de 99,8% de troupeaux indemnes, pour cela une aide à l'animal a été mis en place.

Dans ce contexte sanitaire très mouvementé, les appuis financiers du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat sont primordiaux pour nous permettre de garantir aux consommateurs la sécurité alimentaire dans les assiettes de tous.

Les subventions, les missions déléguées et les cotisations des éleveurs sont les financements du GDS.

Le budget 2025 est marqué par une baisse du montant des subventions de 45000€.

L'année passée a été marquée par une hausse importante des cours des viandes et du lait permettant une rémunération plus juste et bien méritée des éleveurs.



Rapport Financier

Présenté par Christophe Charrier
Trésorier du GDS

Bilan

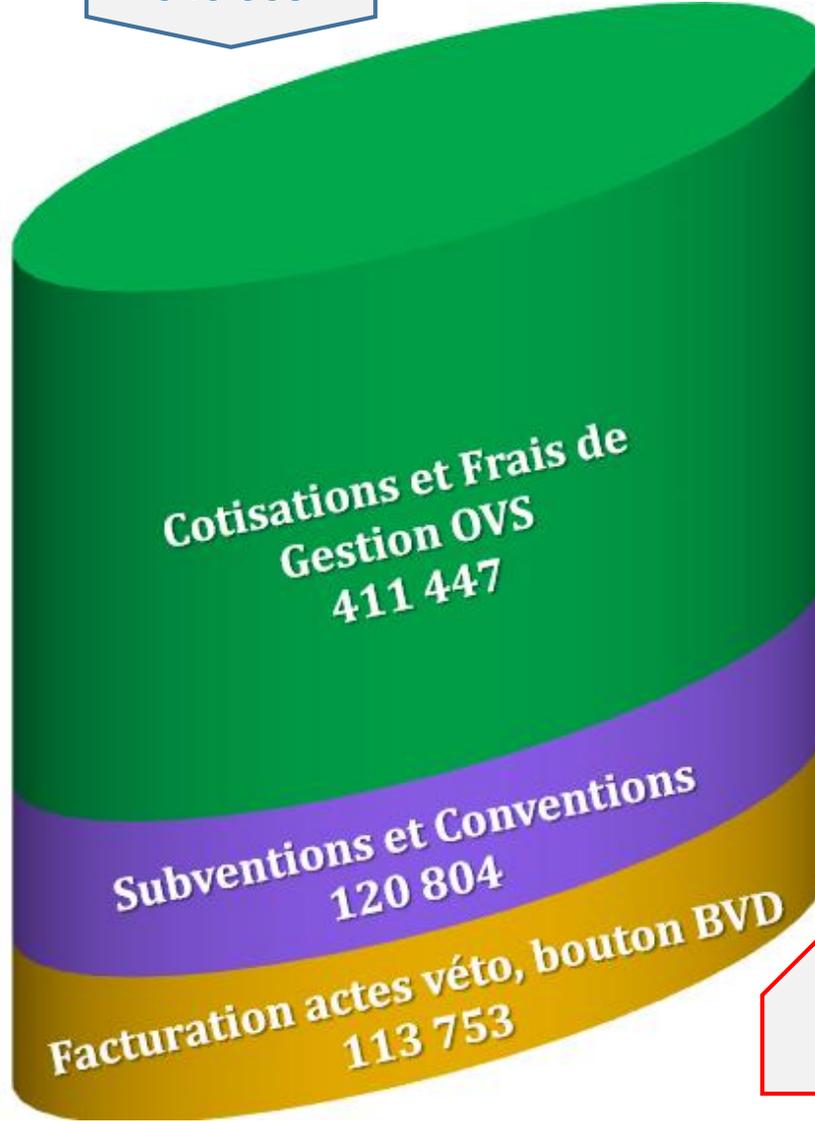


ACTIF	2022/2023	2023/2024
Actif immobilisé	38 653.72	37 496.63
<i>Concessions, brevets</i>	-3 229.36	0.00
<i>Installations techniques, Matériels industriels</i>	0.00	0.00
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	16 016.08	11 629.63
<i>Autres participations</i>	25 867.00	25 867.00
Actif circulant	646 357.55	626 028.04
<i>Clients et comptes rattachés</i>	43 370.62	72 546.24
<i>Autre</i>	40 743.00	28 883.00
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	36 775.50	37 878.00
<i>Disponibilités</i>	511 811.43	467 018.80
<i>Charges constatées d'avance</i>	13 657.00	19 702.00
TOTAL ACTIF	685 011.27	663 524.67
PASSIF	2022/2023	2023/2024
Capitaux propres	531 158.68	515 534.56
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	464 776.23	480 910.89
<i>Autres réserves</i>	50 129.12	50 248.17
<i>Résultat de l'exercice</i>	16 253.33	-15 624.50
Emprunts et dettes	153 852.59	147 990.11
<i>Découverts, concours bancaires</i>	13 040.43	0.00
<i>Avance et acomptes reçus</i>	0.00	0.00
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	19 049.65	34 570.73
<i>Personnel</i>	13 166.00	18 068.25
<i>Organismes sociaux</i>	11 211.09	13 237.13
<i>Autres impôts et taxes assimilés</i>	149.74	143.72
<i>Autres dettes</i>	97 235.68	81 970.28
TOTAL PASSIF	685 011.27	663 524.67

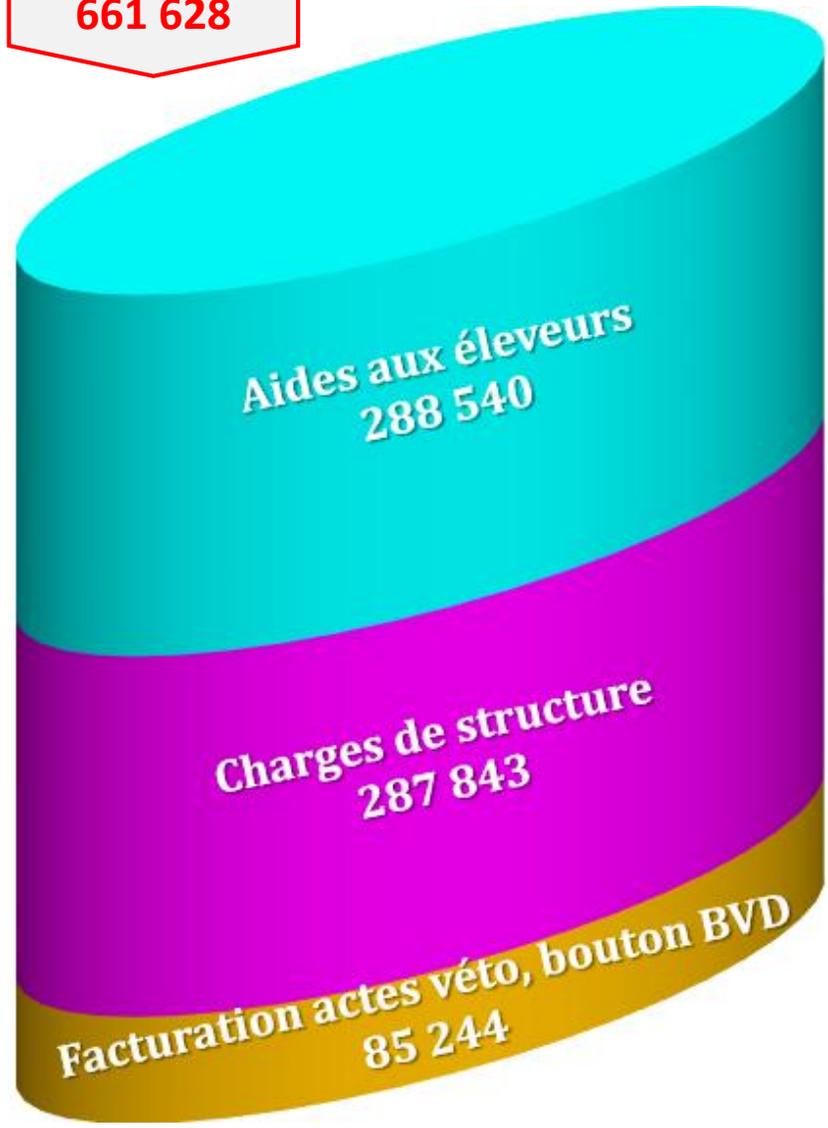
Compte de Résultat



PRODUITS
646 003



CHARGES
661 628



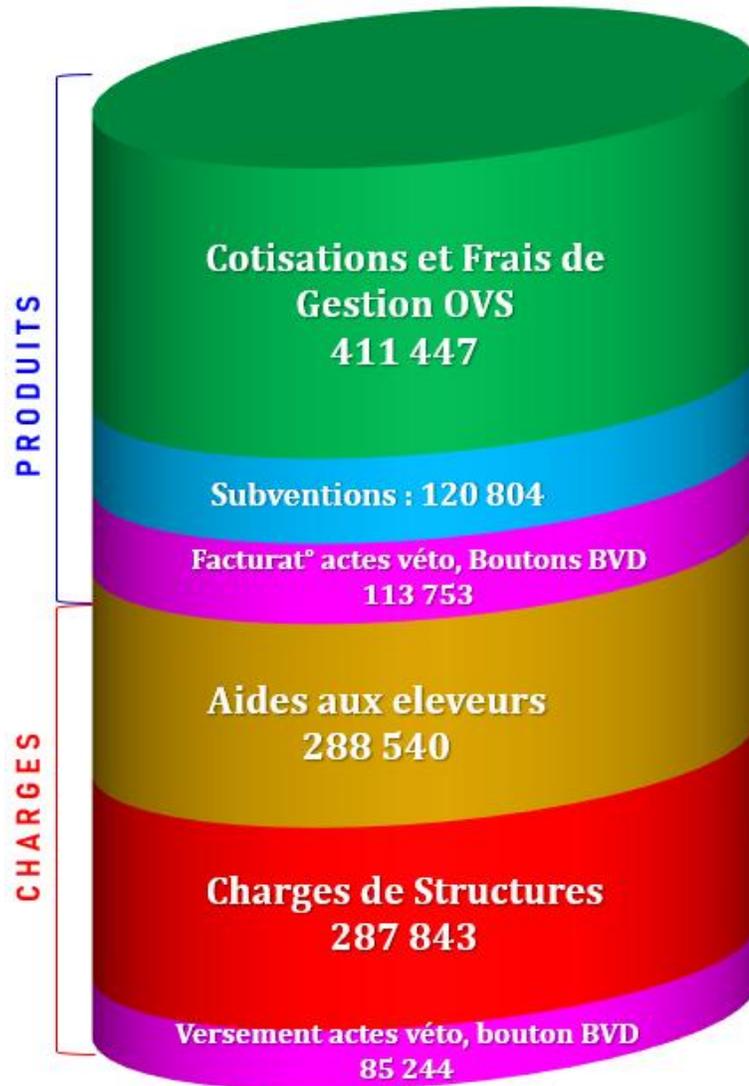
RESULTAT
- 15 625



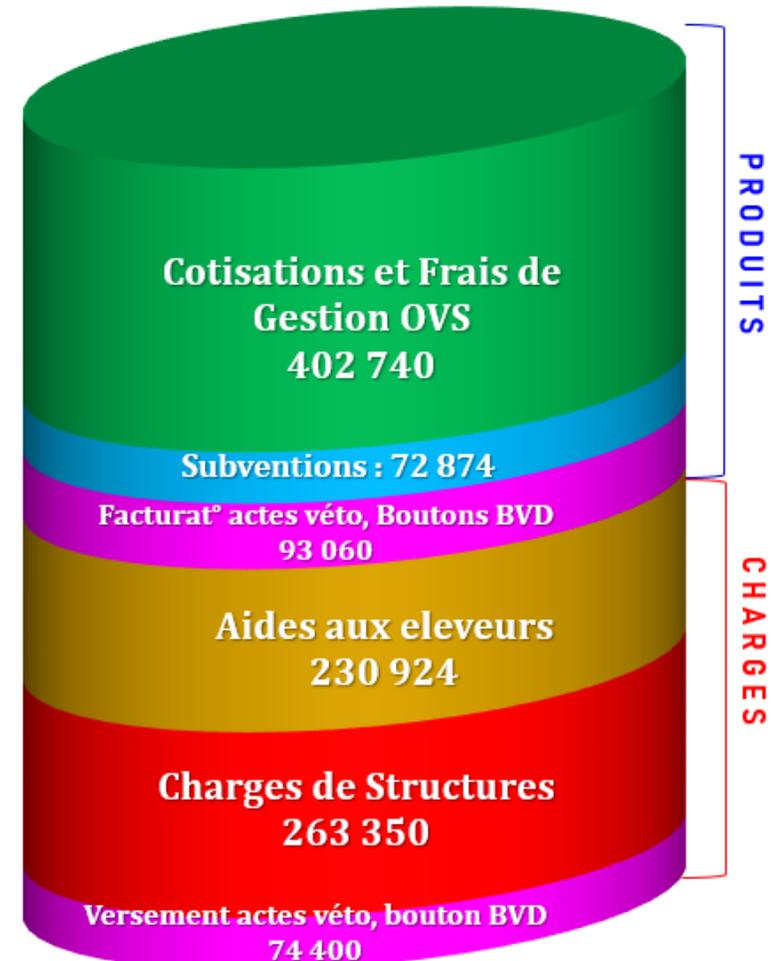
Budget Prévisionnel



EXERCICE 2023/2024



BUDGET 2024/2025



CSSA - FMGDS - FMSE



CSSA (467915)

Report solde N.1
Interets sur livret
TOTAL
SOLDE CSL

CHARGES	PRODUITS
	21 479.60
	107.39
0.00	21 586.99
	21 586.99



FMGDS (467920)

Report solde N.1
Interets sur livret
Soutien Diag Eleveur SUBV EXCEPT° FMGDS
TOTAL
SOLDE CSL
Report solde N.1
TOTAL
SOLDE COMPTE COURANT

CHARGES	PRODUITS
	61 656.46
	308.28
17 329.50	
17 329.50	61 964.74
	44 635.24
	77.20
0.00	77.20
	77.20

44 712.44

FMSE (467100)

Report solde N.1
Reversement cotisation FMSE 2023
Cotisations 2024
TOTAL
SOLDE CSL

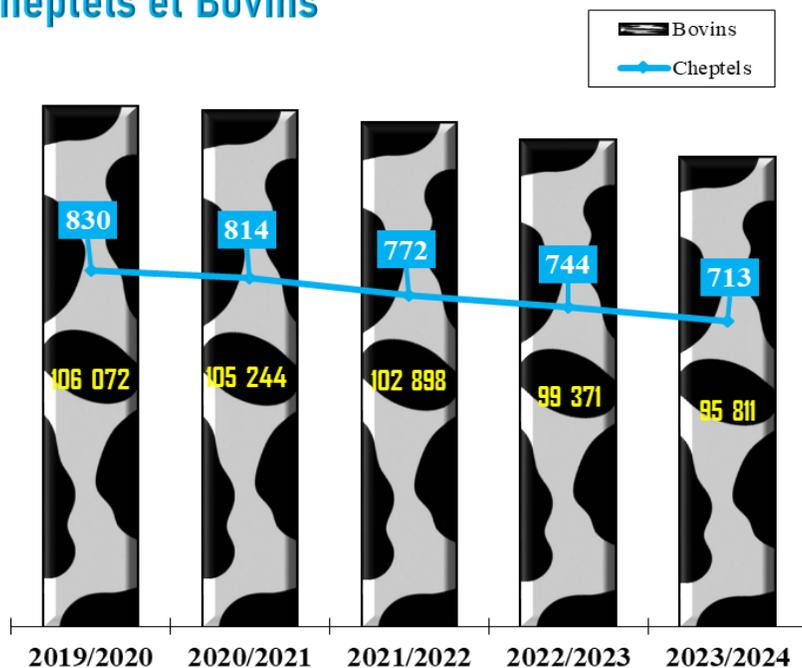
CHARGES	PRODUITS
	11 004.00
10 014.40	
	11 770.22
10 014.40	22 774.22
	12 759.82



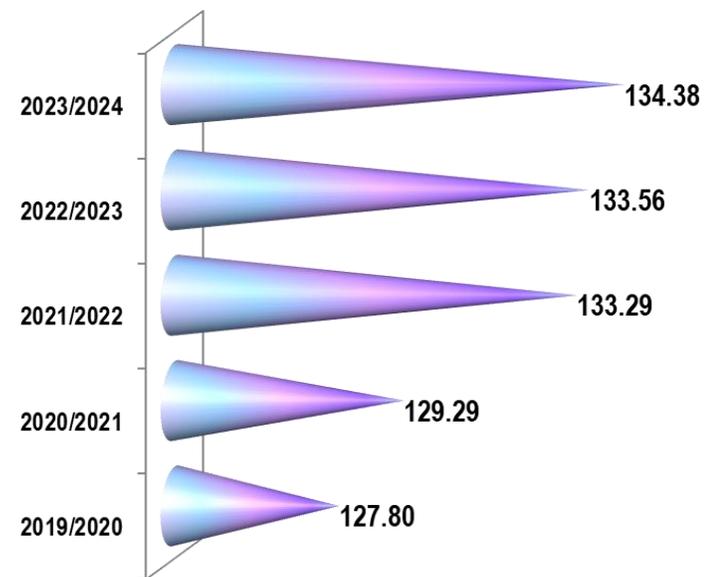
Adhérents Section Bovine



Cheptels et Bovins



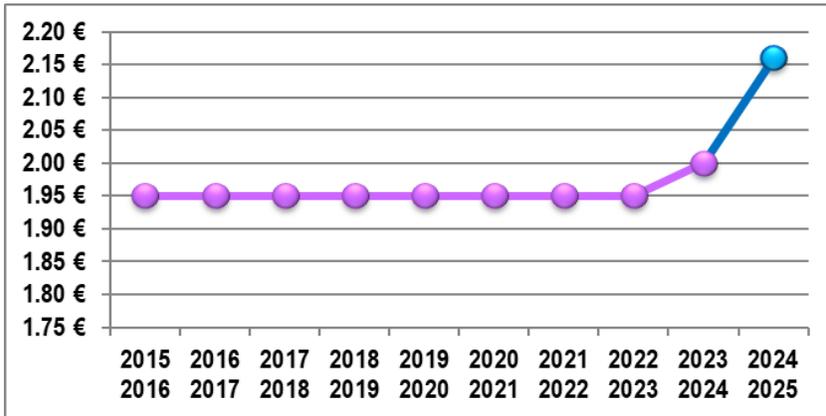
Moyenne des Bovins par Cheptel



Cotisations Section Bovine et Subventions



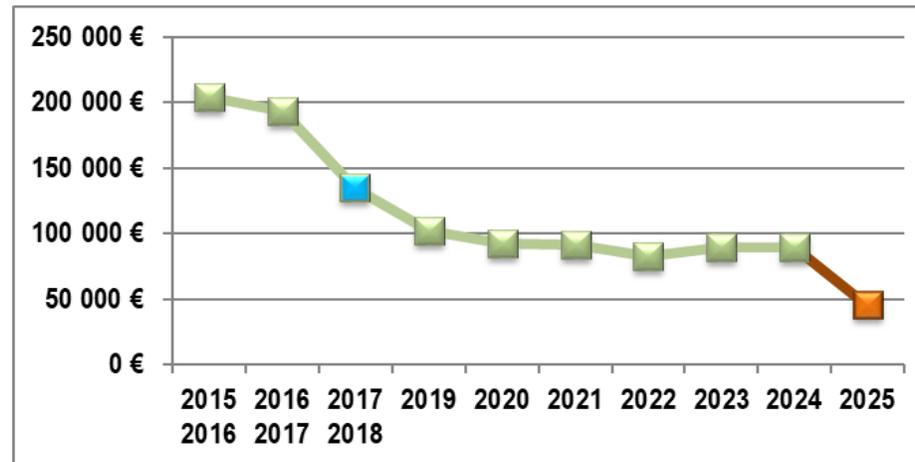
Cotisations GDS 89



Gestion déléguée des prophylaxies, mouvements, IBR et BVD

	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025
OVS : forfait exploitation	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €	
OVS : à l'animal	1.31 €	1.72 €	1.93 €	2.07 €	1.86 €	1.94 €
Aide GDS89	-1.00 €	-1.30 €	-1.48 €	-1.62 €	-1.36 €	-1.00 €
taux de prise en charge	76.34%	75.58%	76.68%	78.26%	73.12%	51.55%

Subventions CD89 / CR BFC



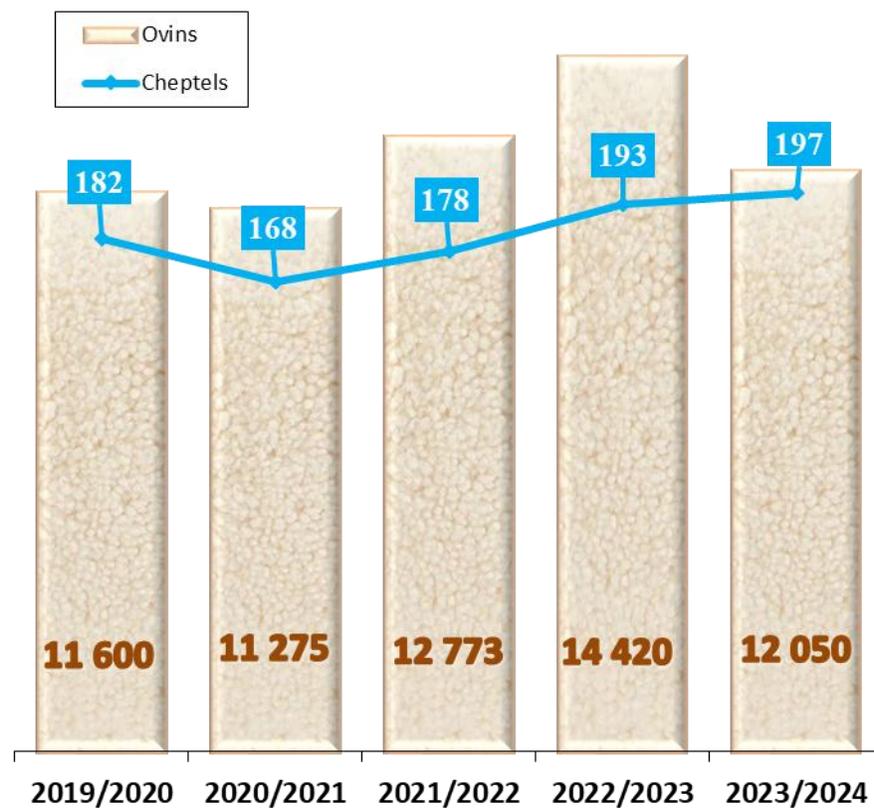
Adhérents et Cotisations Section Ovine



Cotisations GDS 89

GDS	Cotisation à l'animal	0.20 €
	Forfait exploitation	10.00 €
	Caisse Coups Durs	0.05 €
FMSE		0.02 €

Cheptels et Ovins



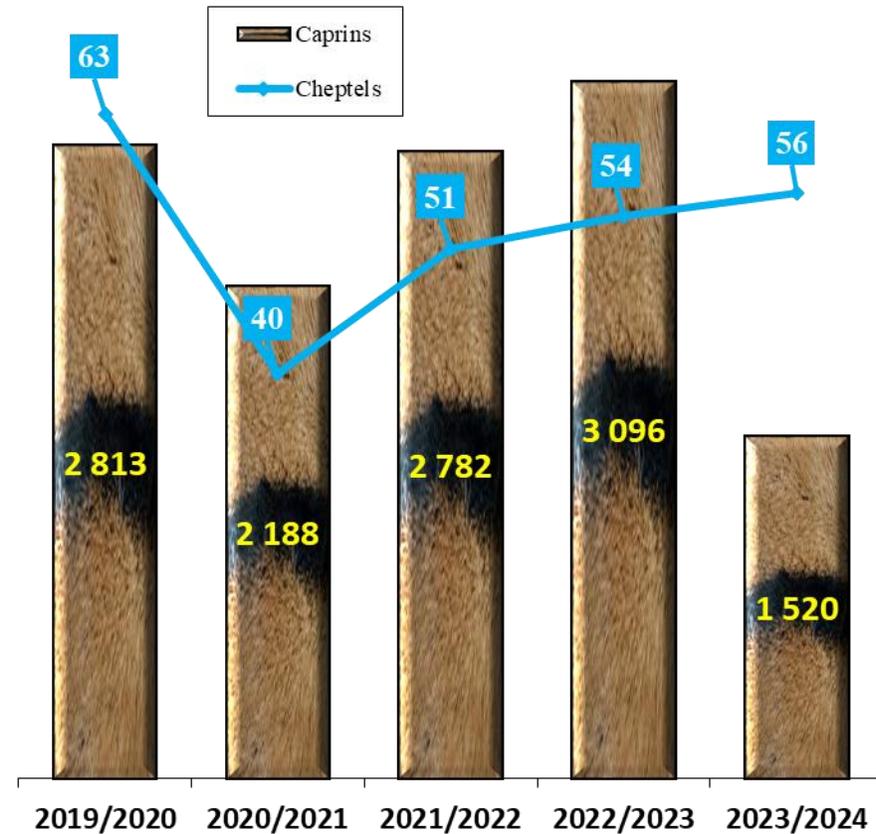
Adhérents et Cotisations Section Caprine



Cotisations GDS 89

GDS	Cotisation à l'animal	0.40 €
	Forfait exploitation	10.00 €
	Caisse Coups Durs	0.05 €
FMSE		0.02 €

Cheptels et Caprins





Rapport d'Activité

Prophylaxie Bovine : Bilan de campagne



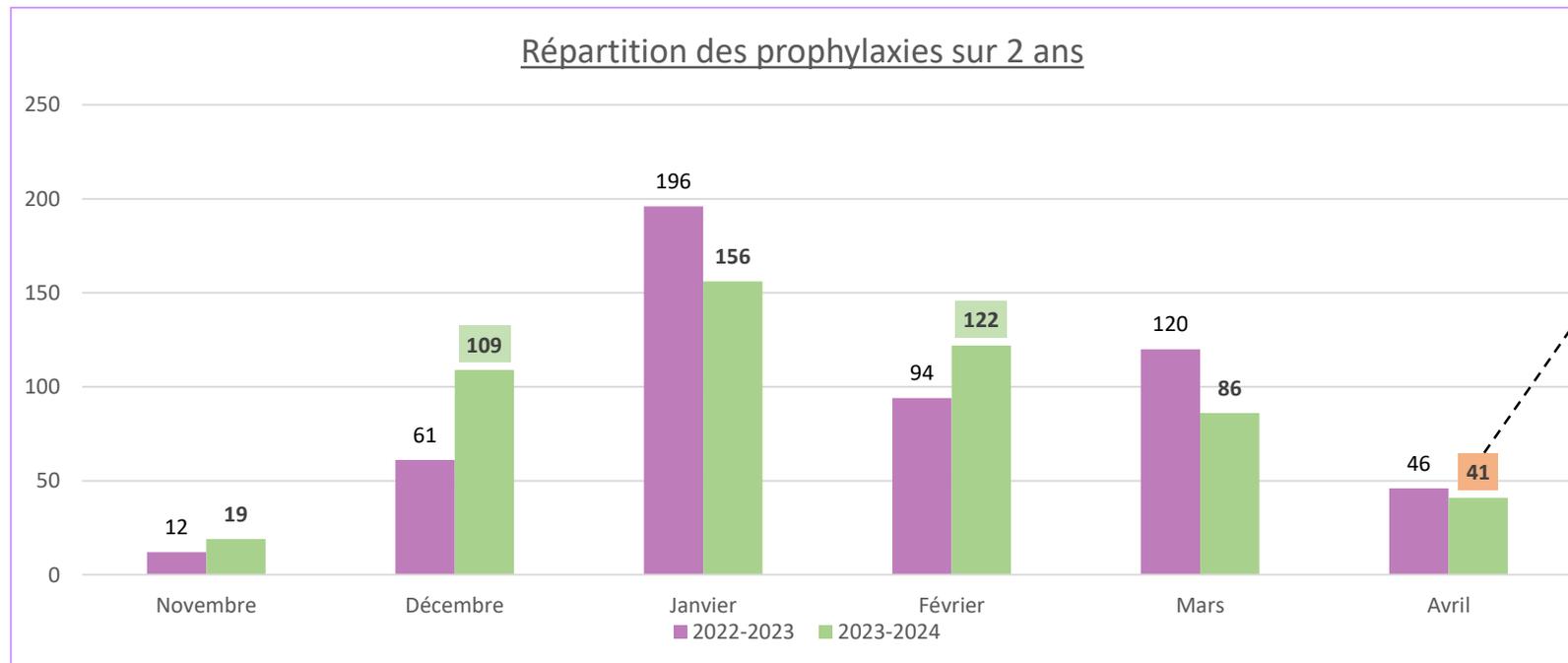
EVALUATION	TOTAL	commentaire
Conforme A	663	
Non conforme administratif B	16	10 non réalisées 6 hors date de campagne
Non conforme sanitaire C	3	Positif leucose (recontrôle négatif)
Pas évaluable	16	8 sans vétérinaire sanitaire 4 en impayé laboratoire 4 déjà suspendus et sans prophy réalisée.

Le GDS :

- 17 élevages suspendus en IBR au mois de mai 2024.

La DDETSPP :

- Mise en demeure suite suspension IBR.
- Courriers de rappels réglementaires pour les prophylaxies réalisées hors délais.
- Au mois de janvier 2025, 7 élevages encore en défaut, suspendu Brucellose et/ou leucose et Non conforme IBR.



Idéalement les prophylaxies d'avril doivent être avancées sur les mois précédents.



IBR : situation dans l'Yonne des élevages en assainissement



Elimination : arrêté ministériel du 10 juin 2024 :

Proportion des bovins positifs parmi les bovins de plus de 12 mois	Réforme à réaliser au plus tard le		
	1er juillet 2025	1er juillet 2026	1er juillet 2027
Moins de 20 %	Tous les positifs connus		
Entre 20 et 40 %	40 % des positifs connus	Tous les positifs connus	
Plus de 40 %	2/3 des positifs connus		Tous les positifs connus

Point de situation dans l'Yonne en date du 30/01/2025 :

	Nombre de bovin positif 01/07/2024	Pourcentage de contamination	Nombre de bovin devant être éliminé	Nombre de bovin éliminé	Nombre de bovin restant à éliminé
Eleveur 1	67	34 %	Mini 27 puis 40	10	57*
Eleveur 2	205	31 %	Mini 82 puis 123	48	157*
Eleveur 3	17	22%	Mini 7 puis 10	0	17*
Eleveur 4	34	16 %	34	21	13!
Eleveur 5	28	13 %	28	9	19!
Eleveur 6	9	12 %	9	9	0
Eleveur 7	20	8 %	20	5	15!
Eleveur 8	1	6 %	1	1	0

*Au plus tard 01/07/2026 avec le mini au 01/07/2025

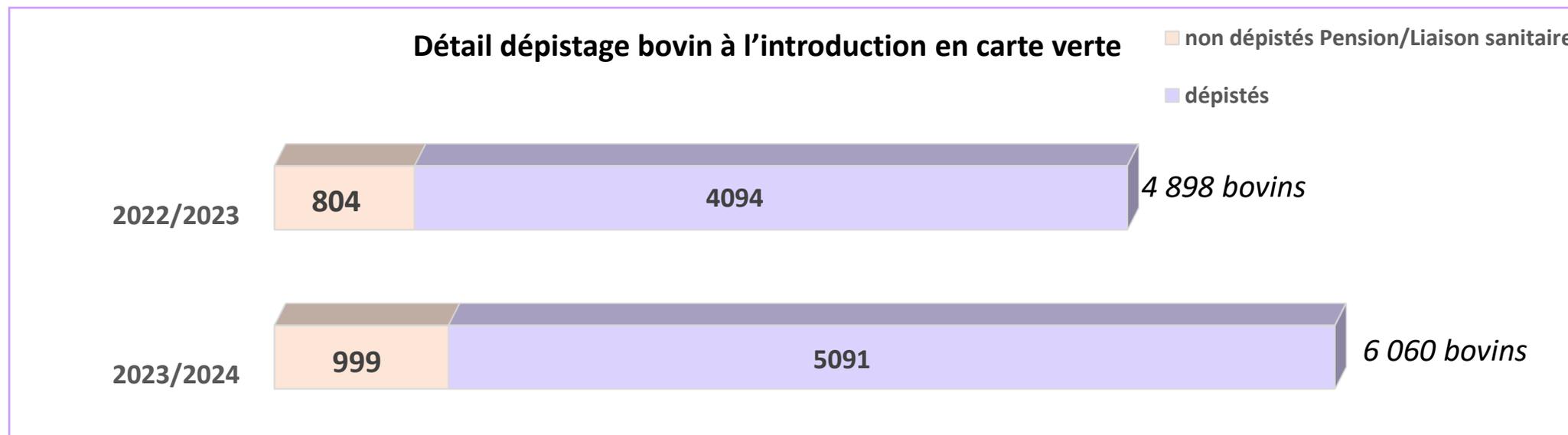
! Au plus tard 01/07/2025

IBR : Introduction

Aucune introduction positive dans le département en 2024.

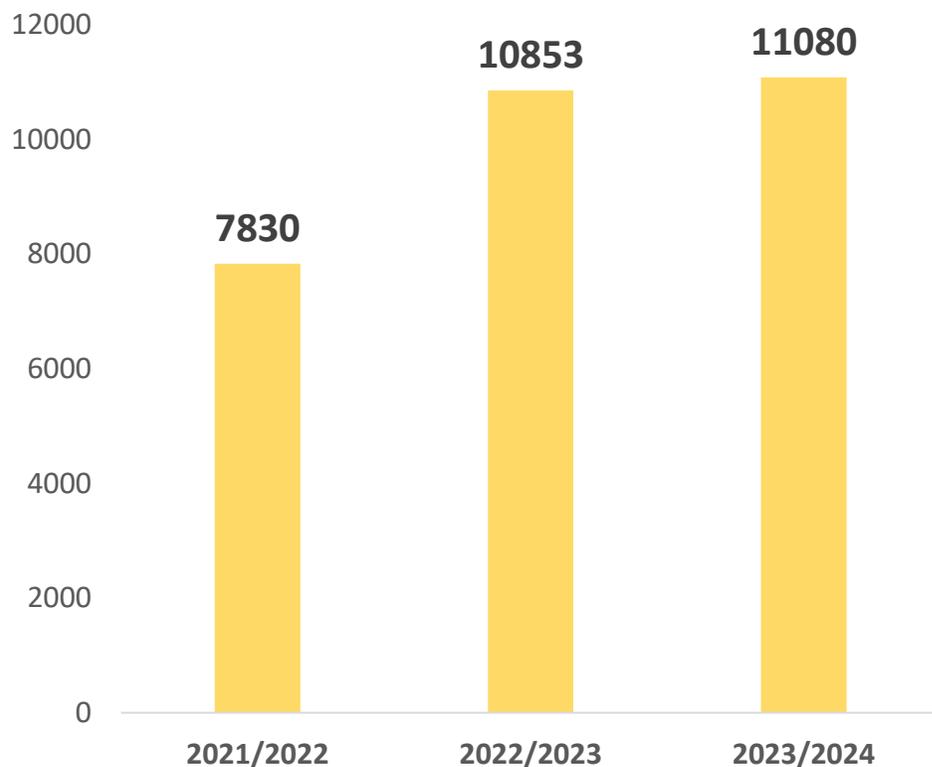
Courriers liés aux introductions :

libellé	2022-2023	2023-2024
RELANCE (Prise de sang non faite dans les 15-30 jours)	162 dossiers pour 1029 bovins	79 dossiers pour 469 bovins
Prise de sang réalisée trop tôt	14 dossiers pour 63 bovins	21 dossiers pour 67 bovins
Demande de recontrôle PS hémolysée ou quantité insuffisante	15 dossiers pour 44 bovins	14 dossiers pour 40 bovins
Absence de notification	18 dossiers pour 26 bovins	11 dossiers pour 12 bovins



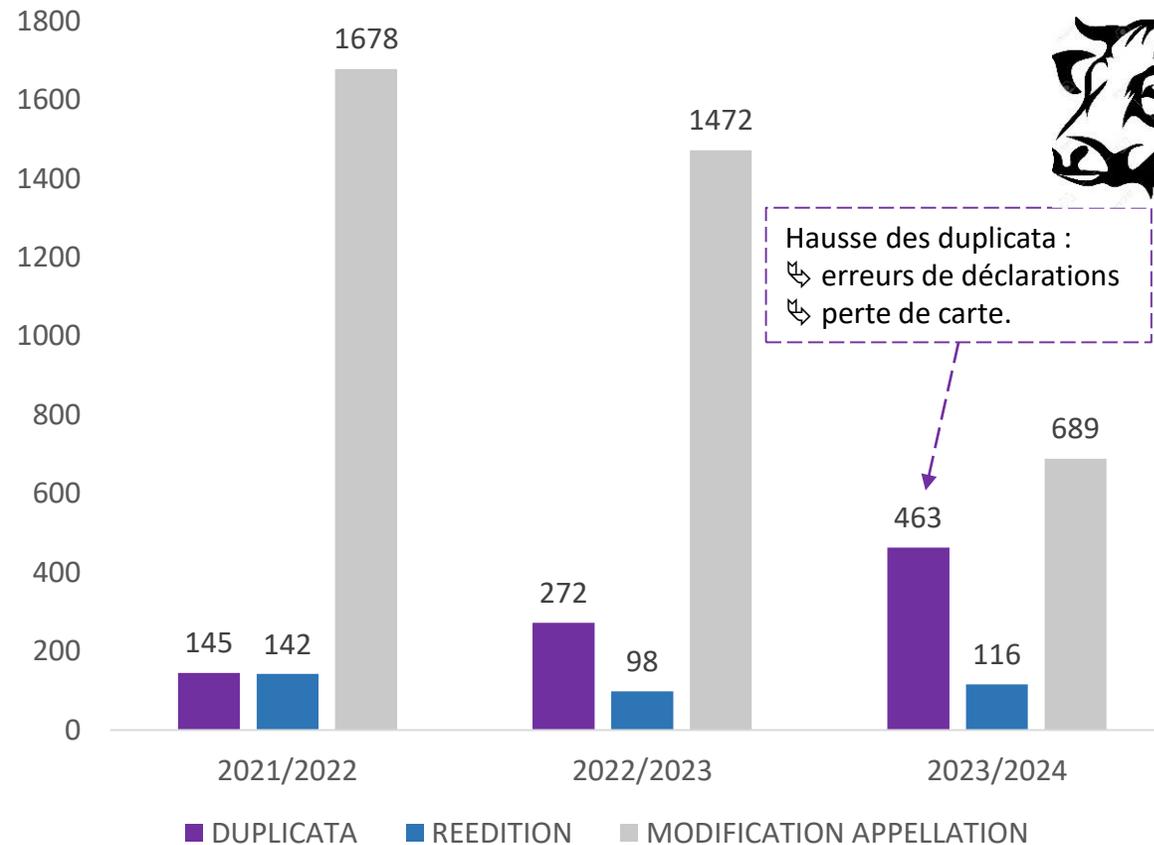
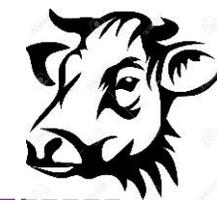
Introductions cartes jaunes

Nombre de bovins introduits en carte jaune



Le nombre de bovin introduit en 2023/2024 a connu une légère hausse (+227 bovins).
Les 11 080 bovins ont été introduits dans 18 ateliers cartes jaunes.

Réimpressions cartes vertes



DUPLICATA : erreur sexe/date de naissance/type racial, carte perdue, bovin supprimé BDNI

REÉDITION : Datée par erreur/raturée

MODIFICATION APPELLATION : qualification indemne IBR ou BVD

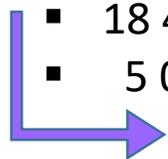
Besnoitiose



La Besnoitiose a été recherchée sur la campagne de prophylaxie 2023/2024 (échantillon IBR) et a continué d'être analysé sur les prises de sang d'introductions.

- La quasi-totalité du département a eu une recherche Besnoitiose

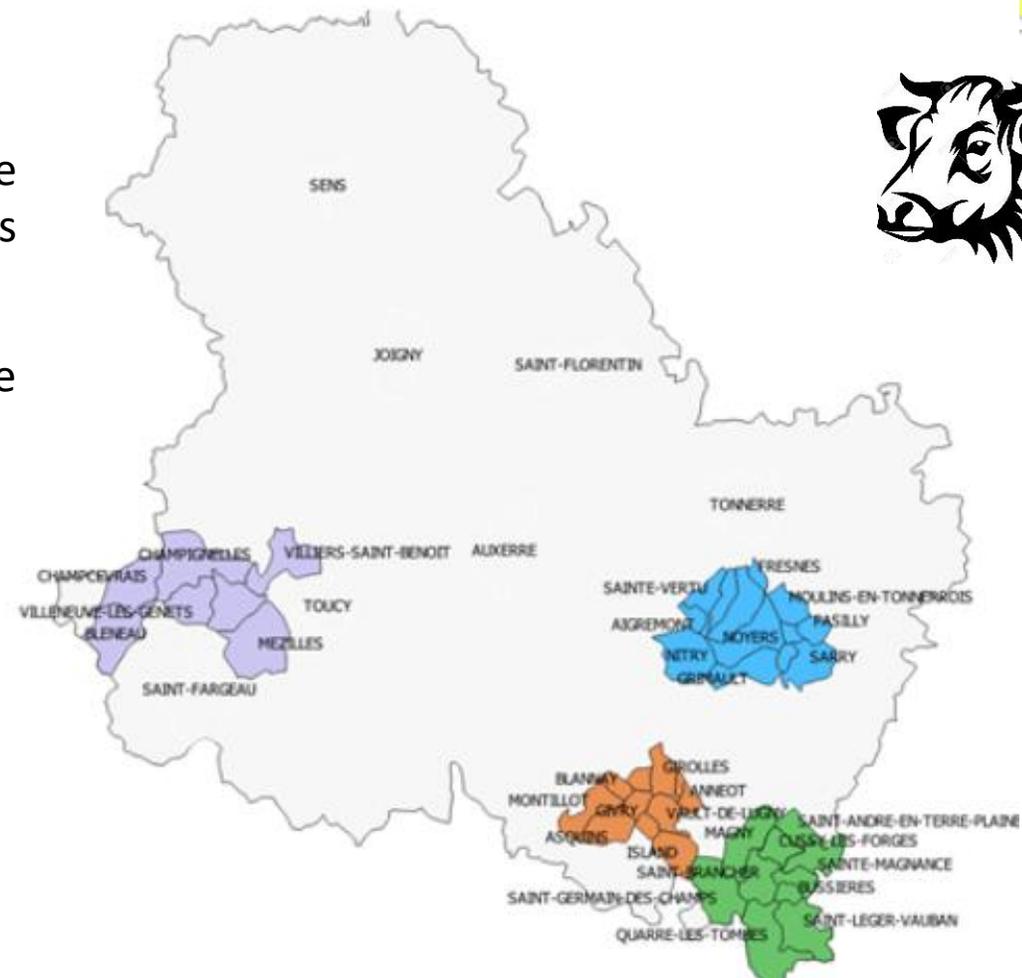
- 16 éleveurs ont refusé la recherche
- 18 454 PS en prophylaxie
- 5 091 PS en introduction



23 545 bovins testés

- 8 foyers sont ressortis :

- 7 en prophylaxie
- 1 en introduction



Besnoitiose



Prophylaxie

- N° 1 = 13 bovins → signature plan d'assainissement GDS
- N° 2 = 67 bovins → signature plan d'assainissement GDS
- N° 3 = 87 bovins → signature plan d'assainissement GDS
- N° 4 = 1 bovin → signature plan d'assainissement GDS
- N° 5 = 1 bovin → signature plan d'assainissement GDS
- N° 6 = 1 bovin → signature plan d'assainissement GDS
- N° 7 = 37 bovins → refus du plan d'assainissement GDS

Introduction

- N° 8 = 3 bovins → refus du plan d'assainissement GDS



210 bovins au total
soit 0.89 % des bovins testés

Eleveur	Nbre POS	Nbre éliminé	Reste	INDEMNISATION			Situation à ce jour			
				GDS	FMGDS*	TOTAL	Eliminat°	Indemnisat°	reste ind	
1	13	1	12	200 €	292 €	492 €	Totale	4 092 €		
2	67	4	63	800 €	721 €	1 521 €	En cours	4 821 €	8400 €	
3	82	19	63	4 100 €	2 188 €	6 288 €	En cours	8 988 €	11 100 €	
4	1	0	1	0 €	0 €	0 €	Totale	312 €		
5	1	1	0	200 €	130 €	330 €	Totale	330 €		
6	1	1	0	200 €	130 €	330 €	Totale	330 €		
TOTAL	165	26	139	5 500 €	3 461 €	8 961 €		18 873 €	19 500 €	
									38 373 €	

*AIDE ANALYSES INCLUSES

BVD : Bilan de campagne



	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Prélèvements analysés	27606	28435	29903
Veaux positifs	25	31	108
Introduction d'animaux viropositif - IPI	0	1 IPI	4 viropos et 1 IPI
Vente d'animaux IPI	0	6	
Cheptel nouvellement infecté	1	12	36
Cheptel non conforme	3	4	4
Boutons TST envoyés aux éleveurs	352	219	288
Relance pour absence de notification de naissance (> 21j après prélèvt)	298	174	46
Relance pour bovins non dépistés en BVD, mais notifiés (>50 jours)	48	47	10

AIDES AUX ELEVEURS ET PRISES EN CHARGE	
Analyse Prélèvement Auriculaire (CD89)	34 832 €
Aide à la boucle (CR BFC)	13 545 €
Bouton TST (CD89)	446 €
Analyses Diagnostiques, introduction, sondage lait (CD89)	5 671 €
Elimination des IPI (GDS)	6 600 €

Plans et analyses



Les Plans d'assainissements volontaires	Cheptels engagés	Analyses réalisées	Analyses avec résultat non favorable	Bovins éliminés	Bovins indemnisés	Prise en charge Analyses et réforme GDS & CD 89
Fièvre Q	0					
Néosporose	2	261	106			532 €
Paratuberculose	7	829	13	18	3	5306 €



Soutien au Diagnostic
(84% FMGDS 16% GDS)
14 193 €

Caisse coups durs
2 dossiers bovins déposés
-> non recevables

Cheptels en Garantie
Paratuberculose
protocole AFSE

3 en acquisition
3 sous garantie

Les avortements bovins	N-1	2023 2024
Déclarés (analyse brucellose)	99	77
BVD	47	18
Fièvre Q	44	50
Néosporose	43	20
Toxoplasmose	41	27
Chlamydie	48	45
Listéria/Salmonelles	8	3

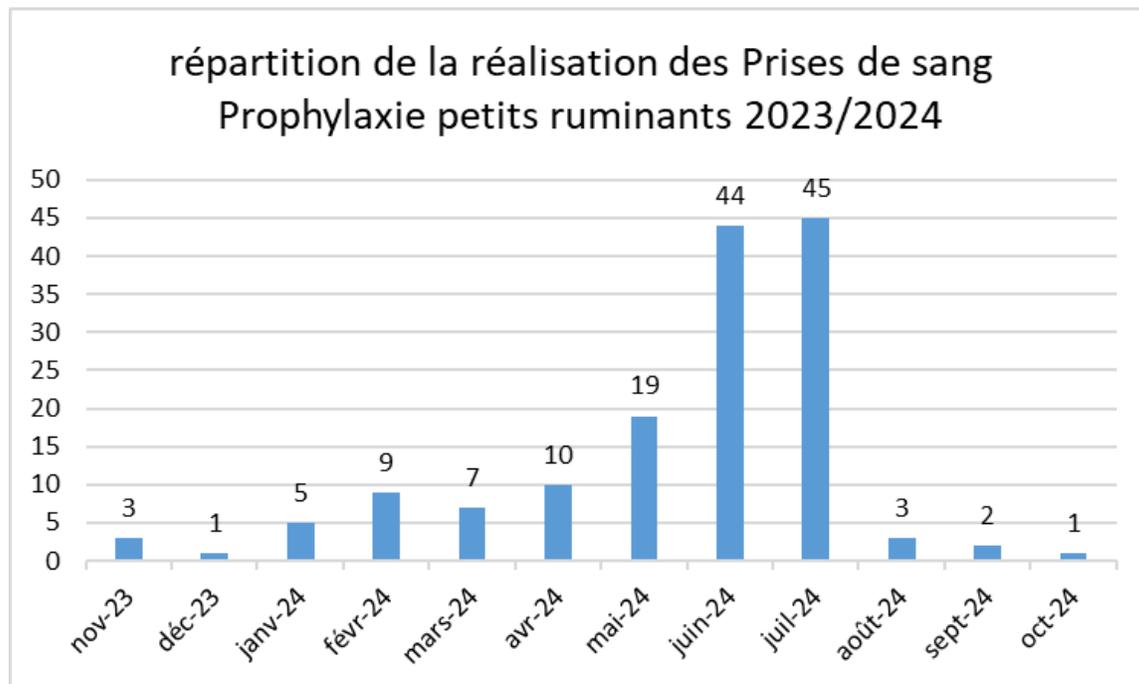
Prise en charge
GDS89 & CD 89
603 €





Prophylaxies Ovines et Caprines

	2023 / 2024	n-1
Lancement de campagne (Nombre ateliers)	894	884
Interventions programmées	224	170
Interventions réalisées	150	106
Prophylaxie non réalisées, transmis à DDETSPP au 1 ^{er} septembre	51	33



9 prophylaxies transmises à la DDETSPP pour mauvaise identification des prélèvements (en lien avec une absence d'identification officielle).

**Nouveauté 2024-2025 :
transmission des prophylaxies
avec échantillon en double ou
triple à la DDETSPP.**



Analyses et Prises en charges Ovins - Caprins



Les avortements ovins et caprins	Nbre analyses
Déclarés (analyse brucellose) n-1 = 19	35
Fièvre Q	31
Néosporose	1
Toxoplasmose	26
Chlamydiose	32
Listéria / Salmonelles	5



Prises en charge



CHEQUIE SANITAIRE	28 €
CAISSE COUPS DURS	- €
ACTE PS PROPHYLAXIE	162 €
ANALYSES AVORTEMENT	78 €
SD (84% FMGDS 16% GDS)	2 233 €
TOTAL	2 500 €

CHEQUIERS SANITAIRES	- €
CAISSE COUPS DURS	- €
ACTE PS PROPHYLAXIE	- €
ANALYSES AVORTEMENT	126 €
SD (84% FMGDS 16% GDS)	4 278 €
TOTAL	4 404 €





Informations Diverses



Collecte des déchets de soins vétérinaires - DASRI

CE QUI VA DANS LES POUBELLES DASRI



Dans la boîte à aiguilles

Les **piquants, coupants et tranchants** (aiguilles, lames, cathéters, bistouris, scalpels, petites ampoules coupantes, etc.).



Dans le grand fût

Tous déchets de soins à risques tels que : **sondes, tubulures, seringues** (sans aiguille), **compresses, pansements, gants de fouille**, etc.



Et par principe de précaution les **flacons vides et périmés** (vaccins, antibiotiques et médicaments périmés)



CE QUI EST INTERDIT

LES FÛTS NE DOIVENT PAS CONTENIR :



- d'aérosols
- de contenants de solvants
- d'instruments avec du mercure
- de piles



- de pièces anatomiques (produits d'avortement)



**NOUVEAUX TARIFS
AU 01/02/2025
35.02 €**

1 - Etauce
2 - Noyers sur Serein
3 - Tonnerre
4 - Jaulges
5 - Cerisiers
6 - Villeneuve la Dondagre
7 - Charny
8 - Tannerre en Puisaye
9 - St Sauveur en Puisaye
10 - Auxerre
11 - Courson les Carrières



**2 collectes
par an**

**Collecte d'automne
27-29/11/2023**

**Collecte de printemps
03 – 04/06/2024**



Le Classeur Sanitaire d'Installation

Un outil mis en place pour accompagner les jeunes installés.

Il est délivré à tout jeune installé adhérent au GDS.



En premier lieu, c'est un appui technique et administratif avec :

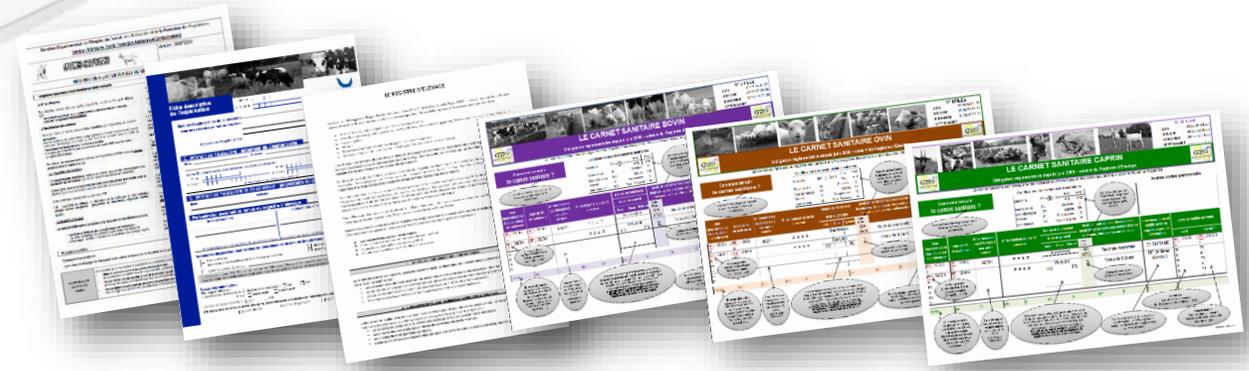
- le registre d'Elevage.
- des info biosécurité, référent bien être animal,...
- des fiches Mémo (Introduction, Avortement, DASRI).

Valable 2 ans à compter de la date d'émission

Ensuite, c'est un appui financier au travers du Chéquier Sanitaire d'Installation.

Il se compose de 5 à 7 chèques selon les espèces qui offrent des prises en charge sur :

- Des vacations vétérinaires.
- L'achat de différents petits matériels ou produits.
- Un kit de fût DASRI.





Des infos personnalisées sur le site « <https://www.gdsbfc.org> »

GDS Bourgogne Franche-Comté
Retrouvez toute l'actualité sanitaire sur votre site Bourgogne-Franche-Comté
www.gdsbfc.org

...des Actions...

Lutte collective contre la BVD
bvd
Tous concernés

...des Documents...

REFERENT BIEN ETRE ANIMAL

Le site ce sont des actualités sanitaires Régionales et Départementales...

Le GDS Actions Réglementation Maladies Bonnes Pratiques Documents

Rechercher

Poser la boucle préleveuse BVD

Les obligations sanitaires

Les obligations sanitaires

Accueil > Réglementation > Les obligations sanitaires

Toute personne ayant des animaux sous sa responsabilité, y compris pour une durée limitée, à savoir : les éleveurs, les vétérinaires et les transporteurs, ont la responsabilité de :

- Surveiller l'état sanitaire des animaux ;
- Mettre en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les maladies ;
- Signaler la survenue éventuelle de la mortalité ou tout signe clinique de maladie catégorisée ou émergente ;
- Utiliser avec prudence et responsabilité les médicaments vétérinaires ;
- Assurer des bonnes pratiques d'élevage.

Le règlement sanitaire est plus ou moins encadrante selon les espèces. Vous trouverez des éléments de réglementation concernant les espèces d'élevage. Les éleveurs ont l'obligation commune de respecter les points suivants (selon les espèces) :

Déclarer un vétérinaire sanitaire

Il est obligatoire de désigner un vétérinaire sanitaire de l'élevage. Cette démarche se fait auprès de la SDCTMP de son département. Seul ce cabinet vétérinaire sera habilité à réaliser les prélèvements en vue des analyses obligatoires (contamination et prophylaxie).

C'est auprès de ce cabinet que sont déclarés les avortements des reproducteurs. Dans ce cadre, le déplacement de vétérinaire sera pris en charge par l'Etat, ainsi que le prélèvement et l'analyse brucellique.

L'éleveur garde la liberté de faire intervenir un autre vétérinaire praticien pour assurer tout autre acte clinique ou de suivi vétérinaire de son cheptel.

Assurer une bonne contention pour les soins vétérinaires

Tout détenteur d'animaux de rente doit disposer de matériel de contention permettant notamment de réaliser les prélevements obligatoires. Les animaux doivent être contenus dans de bonnes conditions (bien être animal) et en toute sécurité pour les intervenants (vétérinaire, éleveur, vétérinaire...).

Espace personnel

- Résultats d'analyses
- Statuts sanitaires des bovins
- Parages des bovins
- Documents téléchargeables
- Abonnement à la newsletter

Newsletter

Recevez-nous à votre newsletter

...des Rappels à la Réglementation, des Bonnes Pratiques, des vidéos...

EQUARRISSAGE RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Poser la boucle préleveuse BVD

Vidéo de démonstration de pose de la boucle d'identification et de prélèvement pour analyse de la...

En savoir

...votre espace personnel pour accéder à des données personnalisées de votre exploitation !

- Résultats d'analyses
- Statuts sanitaires des bovins
- Parages des bovins
- Documents téléchargeables
- Abonnement à la newsletter

Espace personnel

Pour accéder à vos informations sanitaires

EDE Login

Mot de passe

Se souvenir des identifiants

Mot de passe oublié

Ok

Pour obtenir vos identifiant et mot de passe, contactez le GDS89



Vote des résolutions



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture :

- Du rapport moral et d'orientation.
- Du rapport d'activité du Conseil d'Administration ;

Approuve ces différents rapports

Cette résolution est mise aux voix,

.... Contre / Abstention / Pour

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture :

- Du rapport financier de l'exercice 2023/2024.

Approuve les comptes dudit exercice

Cette résolution est mise aux voix,

.... Contre / Abstention / Pour

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs en poste à la clôture de l'exercice.

Cette résolution est mise aux voix,

.... Contre / Abstention / Pour



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que les intérêts générés par le compte bancaire « Caisse Coups Durs Bovins » doivent être affectés au compte fonds de réserve correspondant dans leur intégralité.

L'Assemblée Générale, après avoir constaté le **Déficit** de l'exercice de **- 15624.50 €** et statuant sur la proposition qui lui a été faite par le Conseil d'Administration décide son affectation comme suit :

Sur le fonds de réserve « Caisse Coup Dur » : 251.24 € au titre des intérêts de l'année du compte sur livret.

Le solde du compte est ainsi porté à 50 499.41 €

Sur le fonds de réserve de gestion : - 15 875.74 €

Cette résolution est mise aux voix,

.... Contre / Abstention / Pour

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des membres du Conseil d'Administration élus lors des Assemblées des sections locales à la date de la convocation.

BILLEBAUT ADRIEN	COUDRET MARIE-CECILE	LEGRAND PASCAL	PRADIER GWENAELLE
BLANDIN XAVIER	COURTEAUX CEDRIC	MAIRRY FABRICE	ROUSSEAU BERTRAND
BOIVIN THOMAS	DEWULF BRUNO	MAUCHOSSE CLAUDE	SOUPAULT MARINE
BRETAGNE VALÉRIE	GAUDIN THIERRY	PAUL DESIRE	TRAMEAU HUGUES
CARRE FRÉDÉRIC	GODEFROY JEAN-PHILIPPE	PAUPE JEAN-CHRISTOPHE	
CHARRIER CHRISTOPHE	HUMEAU FRANCOIS	PETIT MATHIEU	

Elle prend également acte de la liste des organisations appelées à siéger au Conseil d'Administration à titre consultatif (Conformément à l'article VII des statuts) : CD 89, DDETSPP, GTV, MSA, CR BFC, Laboratoire référent Eurofins, JA, SICAREV.

Cette résolution est mise aux voix,

.... Contre / Abstention / Pour



Situation Sanitaire

présentée par la DDETSPP



Merci de votre participation

Nous vous invitons à partager
le cocktail déjeûnatoire préparé par
« La Farandole Gourmande »



Les Bureaux

Votre GDS est ouvert au public
du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

* * * * *

8 rue du Pavé Saint Siméon
CS 20046
89011 AUXERRE Cedex

Tél. 03.86.94.81.87
mail : gds89@reseauugds.com

L'Equipe



Armelle COURTOIS

Attachée de direction et Comptable

RH, DO OVS section 89, Subventions,
Comptabilité, Cotisations, DASRI, Secrétariat, Standard.



Eugénie RONDEAU

Conseillère Technique Spécialisée

Avortements, BVD, Paratub, NEO, FQ, CHLAM,
Gestion Petits Ruminants, FOURMI.



Justine CHAPRON

Conseillère Technique Spécialisée

IBR, Prophylaxie Bovine, Introductions, Varron,
Besnoitiose, Concours